

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du jeudi 1<sup>er</sup> février 2007**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	M. Marc Michela	maire
	Mme Marie-Rose Charvoz	adjointe
	M. Michel Périllat	adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	MM. François Mégevand	président
	Olivier Ménétrety	secrétaire
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Julia Amici, Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Martine Schlatter	
	MM. Alain Corthay, André Favre, Etienne Murisier, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	M. Michel Vazquez	secrétaire
<b><u>Absent(e)s excusé(e)s</u></b>	M. Bernard Piguet	vice-président
	Mme Laurette Ménétrety	conseillère municipale

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2006
  2. Communications du Maire
  3. Rapports des commissions
  4. Rapports des représentants au sein des commissions externes
  5. Demande de naturalisation genevoise
  6. Divers.
-

**Le Président** ouvre la séance à 20h15. Il cite les personnes excusées et passe la parole au Maire qui va rappeler le déroulement de ce début de séance.

Comme annoncé le 11 janvier 2007, **le Maire** confirme que la séance de ce jour va débiter avec l'état d'avancement du projet d'aménagement du lieu intergénérationnel au centre du village par notre mandataire, dAR architectes SA. L'Exécutif s'est déjà réuni à cinq reprises avec les différents partenaires, pour la mise en place de l'organisation tout d'abord et le suivi du dossier. D'autre part, une séance de discussion au département concerné semble indiquer qu'un Plan localisé de quartier (PLQ) pourrait être évité si nous arrivons à convaincre le Conseil d'Etat. Des séances ont également eu lieu avec M. Rougemont, professeur à l'IMSP (Institut de médecine sociale et préventive), la Petite enfance, le département de la Santé et Pascal Tanari. Toutes les 8 semaines, un échange aura lieu avec dAR architectes SA pour faire un point de situation. Entre-temps, les commissions devront plancher sur des thèmes précis pour affiner certains points et répondre à quelques questions que se posent les architectes. **Le Maire** passe ensuite la parole au bureau d'architectes.

**Mme Rey** prend la suite et explique l'avancement du projet. Une réflexion a été faite sur les recommandations du Jury. Elle explique que la réflexion a surtout porté sur les grands sujets que sont les logements, les bâtiments communaux et la taille du parking souterrain. Elle précise que le projet tel que présenté correspond à une nouvelle étape de travail et non un projet abouti.

**André Favre** rappelle qu'il est important que le dégagement entre les bâtiments communaux et les immeubles soit préservé pour conserver la vue sur le Jura depuis la zone de la salle communale, comme expressément mentionné dans le projet à la base. **Mme Rey** souligne que l'attention est portée sur ce critère. Le bâtiment communal en bout de zone sera plus bas que la première présentation de leur projet - dans le cadre du concours - et ne fermera pas l'angle de vision. D'autre part, les zones vitrées sont importantes dans ces bâtiments et l'étage supérieur est en retrait, dégageant encore la vue. Mme Rey continue ensuite son explication globale du projet sur différents points, notamment sur les cages d'escaliers qui constitueraient des lieux de rencontre ; en effet, ils ont été pensés davantage comme un prolongement des appartements plutôt que comme de simples lieux de passages. Entre autres informations, le parking comprendra - en l'état actuel du projet, 193 places au lieu des 100 places initialement prévues ; si nécessaire, il reste de la marge pour l'agrandir encore.

**Le Maire** rappelle que la conception de ce projet est assez nouvelle, il faut donc oublier les principes de construction traditionnels. Nous sommes dans une vision qui peut parfois choquer nos habitudes de vie actuelles, mais c'est le but même du lieu intergénérationnel : il faut essayer d'imaginer ce que cela peut donner, en restant flexible et très ouvert.

Mme Rey répond à quelques questions posées par les conseillers municipaux. Ensuite, **le Maire** précise qu'une demande de renseignements devrait être déposée d'ici trois semaines, qui sera transformée en demande préalable d'autorisation de construire, ce qui permettra à tout un chacun d'intervenir (population). Puis, la demande préalable serait transformée en demande d'autorisation de construire en mai ou juin.

Avant cela, des séances sont à fixer dans les commissions pour travailler sur différents sujets, pour définir les besoins concrets du projet. Il précise à titre d'exemple que l'Etat a manifesté son intérêt pour le projet et demandait si l'on pouvait envisager d'accueillir des personnes âgées des communes voisines ; cela est à réfléchir et envisager, en sachant qu'en cas d'impossibilité de notre part, cela ne va pas bloquer la demande d'autorisation de construire.

En réponse à **Alain Corthay**, **le Maire** indique que les membres du Conseil qui le désirent peuvent consulter - en Mairie - les procès-verbaux des réunions qui se sont tenues avec dAR.

Points à travailler en Commission avec les Adjointes délégués et le Maire d'ici fin février 2007  
(un ordre du jour précis avec délais de réponse sera adressé par écrit à chaque commission)

- Action Sociale et Aide au Développement (ASAD) :
  - nombre d'appartements pour les personnes âgées ;
  - un ou plusieurs appartements pourraient être envisagés en "appartements dominos" (logements partagés entre 3-4 personnes).
- Gestion des Bâtiments (GEBA) :
  - nombre de logements pour les familles / répartition des logements selon les étages.
- Petite Enfance, Ecole et institutions pour la Jeunesse (PEEJ) :
  - crèche : nombre d'enfants pris en charge ;
  - répartition petite enfance/bébés ;
  - comment seront préparés les repas (se référer à l'étude intercommunale qui a été réalisée) ;
  - utilisation des espaces parascolaires, ludothèque.

NB : L'espace santé sera traité directement avec les médecins et spécialistes.

- Agriculture Routes et Assainissement (ARA) + Environnement et Espaces Verts (EEV) :
  - parking, abri PC : nombre de places ;
  - circulation, sorties piétons, accès.
- Sport Culture et Loisirs (SCL) : rien pour l'instant, à voir plus tard.

Le Maire propose que les séances des commissions soient fixées courant février.

Il indique la suite du planning :

- 9 mars 2007 : séance de travail habituelle avec le bureau d'architectes ;
- 22 mars : synthèse sur l'évolution projetée par les commissions ;
- si tout se passe bien, dépose de la demande d'autorisation de construire fin mai-début juin.

Pour conclure, le Maire félicite et remercie les architectes pour leur ouverture d'esprit et leur faculté de s'adapter aux modifications demandées, ce qui n'est pas toujours automatique ni obligatoire suite à un concours d'architecture.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2006

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Martine Schlatter** demande une 1<sup>ère</sup> correction, en page 2, point 2, lettre d), objet "Transformation des maisons de Mme Boujon" :
  - ➔ «... Il faudra peut-être procéder à un échange ou vente de parcelle puisqu'une partie des surfaces nécessaires à ce parking appartient au domaine public communal ~~(vers l'abattoir)~~. ».
- 2<sup>ème</sup> correction, au 3<sup>ème</sup> objet de ce même point, mais en page 3, objet "Carre d'Amont" :
  - ➔ Le titre est faux : "**Corsinge** *Carre d'Amont* – André Favre profite de la discussion...".

- 3<sup>ème</sup> correction, mentionnée par **Alain Corthay**, page 5, point 3, concernant sa propre intervention :
  - ➔ «... Alain Corthay est partant pour plus de structures – comme l'a évoqué le Maire, mais il craint que le maigre résultat (**à l'exception de la commission Aménagement**) qui a parfois été obtenu à la suite de séances de certaines commissions ne décourage les participants. ~~Cela a été notamment le cas pour la commission Aménagement par exemple – si l'on excepte le travail concret effectué avec Pascal Tanari pour le Plan directeur communal.~~ Il faut que les choses changent. ».
- **Le Maire** fait part d'une 4<sup>ème</sup> correction, page 4, point 3, concernant son intervention :
  - ➔ «... Le Maire reprend l'exemple de l'aménagement du P'tit Gourmand pour expliquer que sa prise de position négative **d'il y a six ans** était basée sur une situation qui lui semblait correspondre aux besoins de l'époque—~~il y a six ans.~~ ».

## 2. Communications du Maire

### a) Assemblée communale du 22 janvier 2007

**Le Maire** félicite les Présidents des commissions lors de l'Assemblée communale sur les élections municipales du 25 mars 2007 : leurs interventions ont été complètes et d'une très grande qualité. Ils ont bien résumé l'activité complète d'une commune, ce qui a certainement joué un rôle pour élever le débat.

### b) Demande de naturalisation – information à huis clos

Le Conseil d'Etat a décidé de donner une suite favorable à une demande de naturalisation, pour laquelle le Conseil municipal avait émis un préavis négatif. Si ce dernier souhaite s'opposer à cette décision, il a la possibilité de demander le ré-examen de ce dossier par le Grand Conseil.

Le Conseil vote et refuse, par 3 voix pour et 9 voix contre, de donner une suite à cette affaire.

### c) Fondation de la Pallanterie – parking du bâtiment 5 à construire

Par un courrier, le service de surveillance des communes informe la Commune qu'il ne peut pas accepter en l'état la délibération votée par le Conseil municipal, des erreurs ayant été commises dans le projet d'acte des notaires - ayant servi de base à sa conception : la numérotation de certaines parcelles est erronée et a donc provoqué un préavis négatif du Registre foncier. D'autre part, l'administration fiscale a également émis un préavis négatif pour une raison étonnante - en lien avec l'aspect privé de la transaction. La Fondation va faire le nécessaire pour régler le problème. Il faudra donc annuler et refaire cette délibération, car si elle venait à être soumise au Conseil d'Etat et qu'il la refuse, ceci aurait un effet bloquant important.

**Alain Corthay** se demande pourquoi les barrières, posées pour les travaux relatifs à la construction de ce bâtiment, sont installées à l'extérieur de la parcelle ; ceci empêche l'utilisation des places de stationnement le long de ce chemin. **Michel Périllat** répond que des raisons techniques l'expliquent : ils sont en train de faire des parois moulées de 50cm de large, c'est pourquoi ils doivent mettre les barrières à l'extérieur de celles-ci.

**d) Extension de la zone industrielle**

Messieurs Tanari et Meier sont en train d'étudier une éventuelle extension de la zone ; ils vont faire des propositions de mandats. Cette opération va dans le sens d'une réalisation potentielle de ce projet dans une dizaine d'années.

**e) Assainissement de la zone industrielle**

Concernant la fuite d'eau dans le local des pompiers, l'ensemble des parties prenantes ont été réunies à la Mairie (renaturation de la Seymaz, départements cantonaux, ingénieurs civils de Collonge-Bellerive et Meinier et d'autres partenaires) pour faire un point de la situation et comparer le concept qui avait été réalisé voici 7-8 ans et la réalité d'aujourd'hui.

**Michel Périllat** résume les problèmes techniques complexes existants dans cette zone. Un nettoyage du ruisseau va être effectué, accompagné d'autres mesures, pour essayer de régler la question.

**f) Comité de citoyens contre tout nouveau crédit public pour le Stade de la Praille**

**Le Maire** lit la lettre adressée aux élu-e-s des 45 communes genevoises, qui traite de leur opposition au montage financier mis en place pour sauver le stade de la Praille (versement du Fonds d'équipement communal) et à tout nouveau crédit futur.

**g) Droits de préemption**

**Le Maire** rappelle que la commune a la possibilité d'exercer son droit de préemption dans un délai de 30 à 60 jours - selon les cas - lors de vente de parcelles ou d'immeubles, si celles-ci répondent à certains critères (maison protégée, zone agricole, etc).

**g1) Corsinge (château protégé)**

**Le Maire** donne quelques explications, notamment le fait que l'Etat de Genève n'a pas souhaiter exercer son droit de préemption. Il pose ensuite la question au Conseil.

► Le Conseil ne souhaite pas exercer ce droit.

**g2) Rétuelle (Fondation de valorisation de la BCG)**

**Le Maire** donne quelques explications, notamment le fait que l'Etat de Genève n'a pas souhaiter exercer son droit de préemption. Il pose ensuite la question au Conseil.

► Le Conseil ne souhaite pas exercer ce droit.

**g3) Maison de M. S. Jacques (zone 5)**

**Le Maire** donne quelques explications, notamment le fait que l'Etat de Genève n'a pas encore dit s'il souhaitait exercer son droit de préemption. Il pose ensuite la question au Conseil.

► Le Conseil ne souhaite pas exercer ce droit.

**h) Autorisations de construire**

- Chemin de la Ruite 14 à 14c, construction de 4 villas : autorisation de construire accordée par le DCTI.
- Chemin des Lance-Pierres, agrandissement d'une maison : idem.
- Chemin de Trémoulin, projet de la Hoirie Monnier : refus du DCTI.
- Construction du giratoire de Presinge : ok du DCTI.
- Chemin des Pralys, aménagement d'une parcelle en zone parking pour les vendangeurs : nouvelle demande d'autorisation de construire reçue.

**Etienne Murisier** demande si la Commune a reçu une pétition émanant d'habitants de Jussy concernant la circulation. **Le Maire** répond par l'affirmative et informe qu'une réponse conjointe des 6 communes concernées est adressée à ce comité, disant en substance qu'un projet de circulation pour la zone Arve-Lac est en cours d'étude et que cette problématique nous inquiète également.

### 3. Rapports des commissions

#### a) Gestion des Bâtiments (GEBA)

**Martine Schlatter** informe que la prochaine séance se réunira le 20 février à 18h30, pour finaliser les travaux prévus - tels que les volets et fenêtres de l'école, d'autres projets en cours et l'aménagement du centre du village.

#### b) Action Sociale & Aide au Développement (ASAD)

Au nom de la commission, **Myrna Lachenal** remercie pour la collaboration au repas des aînés ; de nombreuses lettres de remerciements ont été reçues. Si les personnes présentes peuvent faire un feed-back de cette journée ou des suggestions d'améliorations, elles sont les bienvenues.

La création d'un Club des aînés est envisagée. Il semblait au **Maire** que cette démarche était déjà lancée. Ce n'est pas encore le cas répond **Myrna Lachenal** pour plusieurs raisons ; il faut définir un local fixe et il n'est pas aisé de trouver les personnes motivées pour gérer ce club. Il faudrait quelques personnes externes mais il n'est semble-t-il pas possible de mettre une personne qui ne soit pas en âge de faire partie des aînés à la Présidence, alors que ce serait peut-être nécessaire et utile. La commission aimerait aider à la mise sur pied de ce club, car elle est souvent le moteur des activités et elle aimerait différencier le club de la commission.

**Le Maire** propose d'insuffler l'idée de la création d'un club par courrier, afin de bien clarifier les choses au sein même des aînés, car le projet de lettre que Bernard Piguet a préparé n'est pas assez explicite à ses yeux.

**Etienne Murisier** pense que les invitations doivent être envoyées à chaque fois à tous les aînés et non à un petit groupe seulement, comme c'est trop souvent le cas semble-t-il.

#### c) Sport, Culture & Loisirs (SCL)

Concernant la choucroute de l'USM de la semaine précédente, **André Favre** a été sidéré qu'aucun parent de juniors ni aucun junior B ou C n'ait été présent cette fois, ce qui est inquiétant. Il fera part de son étonnement et son inquiétude à l'USM.

D'autre part, la commission s'est réunie le 16 janvier pour parler de la Revue pour parler de la gestion de la buvette - tenue par le Chœur de Meinier précise **Etienne Murisier**. Un orchestre animera le début et fin de soirée.

D'autres discussions ont eu lieu concernant le 1<sup>er</sup> août et un éventuel concert qui pourrait avoir lieu en automne 2007 ou printemps 2008.

#### d) Agriculture, Routes & Assainissement (ARA)

Rien à signaler de particulier selon **Olivier Ménétreay**, sauf que la saleuse a été restaurée en attendant l'achat d'une nouvelle saleuse pour la prochaine saison. Prochaine séance conjointe avec la commission Environnement et Espaces Verts (EEV) le 21 février à 19h30. La convocation suivra.

e) **Aménagement (AME)**

**Alain Corthay** annonce la prochaine séance, le 7 février 2007 à 19h00, l'ordre du jour étant l'aménagement du centre du village.

La commission s'est réunie en décembre pour définir quelques priorités par rapport aux fiches de coordination du PDC (Plan directeur communal). Voici quelques-uns des points abordés :

- réalisation d'une brochure sur le patrimoine de la Commune
- poursuite des déclassements des hameaux
- mise en valeur des grands domaines
- amélioration de l'accès piétonnier à la route de Thonon
- stationnement dans le village à la Rétuelle
- stationnement dans la zone renaturée, pour éviter le parking sauvage entre autres
- modération du trafic – route de Compois, Corsinge...
- assainissement des hameaux Carre d'Amont et d'Aval
- aménagements de quelques chemins pédestres à créer ou restaurer, afin de créer une boucle intéressante autour du village.

f) **Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) (PEEJ)**

**Florio Togni** propose un regard sur le passé. Il craignait que la Fête de l'Escalade ne soit plus difficile que les autres années. Finalement, une certaine spontanéité a été retrouvée, peut-être grâce à l'absence partielle d'organisation justement (Il serait peut-être bénéfique de s'en inspirer pour le repas des aînés afin de le rendre moins rigide. Par ailleurs, la séparation pendant le repas entre les aînés et les conseillers ne lui semble pas judicieuse).

Pour revenir à la commission, **Florio Togni** rappelle que les promotions ont été confirmées au 30 juin 2007. La manifestation est maintenue au samedi pour l'instant – bien que nous soyons une des rares communes à le faire encore ce jour-là de la semaine, mais un changement sera toujours possible en 2008. Les discussions vont reprendre au début de l'année pour en décider.

Local du P'tit Gourmand et animatrices du parascolaires : le nombre d'enfants est passé de 20-25 à 45-50, ce qui commence à être serré pour le local de la Rampe. Un essai va être fait entre Pâques et cet été à la buvette de la salle communale ou au sous-sol, afin de prendre une décision adéquate ensuite.

g) **Information, Réclamations & Votations (IRV)**

**François Mégevand** : le bulletin communal printemps 2007 est en préparation. Afin de l'étoffer, un article sur les travaux d'une ou deux commissions serait le bienvenu, article qu'il faudrait soumettre avant le 28 février. **Corinne Ménétrety** précise qu'il ne s'agit pas de faire redondance avec le rapport administratif, mais simplement de relater quelque chose de particulier - si le besoin s'en fait sentir - à ce moment-là de l'année. Le bulletin devrait être distribué fin mars-début avril.

Deuxième objet, le projet de vidéo "Sport en tête" proposé par M. J. Petitpierre pour suivre les travaux du Centre sportif pendant toute la durée de construction, y compris les travaux de la Seymaz, avec des interviews des architectes, constructeurs, etc. Ce sera très utile au niveau historique rajoute **le Maire** et le coût (environ Fr. 14'000.-) serait pris sur le compte de construction. Une projection à la population pourrait ensuite être envisagée. Une vidéo est aussi envisagée pour l'aménagement du centre du village.

**Alain Corthay** pense que des panneaux d'information pourraient être apposés aux abords du chantier, comme cela avait été fait pour la renaturation de la Seymaz, en installant éventuellement des boîtes à suggestions pour une meilleure interactivité.

h) **Environnement & Espaces Verts (EEV)**

Rien à signaler selon **Etienne Murisier**.

i) **Finances (FIN)**

Rien à signaler non plus pour **Pierre Pricat**.

#### 4. **Rapports des représentants au sein des commissions externes**

a) **Communes-école**

**Julia Amici** rapporte que la demande de participation des communes à l'achat de PC pour la création d'un local informatique, a été confirmée par écrit. **Le Maire** rajoute que l'utilisation de ce matériel, prévu à la base pour les aînés, a été étendue aux étudiants, ce qui rend ce projet encore plus intéressant.

b) **Conseil de la Fondation de la Pallanterie**

Le Conseil de Fondation s'est réuni jeudi 25 janvier relate **Corinne Ménétreay**. GTIC (Geneva Technology Innovation Center) vendra le projet terminé au CIP, qui va fusionner avec EPSE. Le coût sera de 15 millions de francs, dont environ 4 seront à charge de la Fondation de la Pallanterie pour les parkings. **Alain Corthay** se demande si le parking se justifie alors, la majeure partie des employés du CIP-EPSE est en principe transportée par des navettes. **Le Maire** approuve, mais précise que le manque de places dans la zone et les autres bâtiments justifie de toute façon ce parking. Il précise que cette information (rachat par le CIP-EPSE) n'est connue des membres du Conseil de Fondation que depuis peu. Il souligne qu'avec ce 5<sup>ème</sup> bâtiment, la zone sera terminée et complètement habitée, ce qui constitue un petit exploit pour un projet qui n'a que 10 ans.

**Corinne Ménétreay** continue et rapporte que des lots avec parkings vont être vendus à la société Immopal, qui est une réunion de 2 sociétés, Muller Immobilier et Muller Services SA, au prix de Fr. 900'000.- HT. La Fondation veillera à ce que cette nouvelle société reprenne vraiment les baux et activités de ces deux sociétés.

#### 5. **Demande de naturalisation genevoise**

**Le Président** proclame le huis clos.

**Le Conseil** délibère et donne un **préavis favorable à cette demande par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**. Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

#### 6. **Divers**

a) **Château de Corsinge**

**Marlène Favre** demande si nous avons bien reçu la lettre de M. Recordon concernant la rénovation du château de Corsinge. **Le Maire** répond que la Mairie a bien reçu la copie de ce courrier adressé à la Police des constructions ; il recevra donc la réponse directement du département.



**b) Circulation**

**Léon Piller** demande si des contrôles de circulation sont effectués au chemin de Trémoulin, car depuis qu'il est réservé aux riverains, la circulation semble encore plus dense qu'avant ! Pour essayer de limiter la circulation aux endroits non autorisés, **le Maire** précise qu'une banderole "interdiction de circuler" a été commandée à M. Guignard, qui sera utilisée dans les différents endroits de la commune en fonction des besoins.

**c) Aînés**

**Alain Corthay** s'interroge sur la suite qui devait être donnée quant au livre à publier avec des photos des personnes âgées du village. **Marie-Rose Charvoz** répond qu'il est en stand-by à cause du coût et du travail que cela impliquait ; en fonction des demandes de particuliers, quelques tirages de photos sont épisodiquement commandés à M. Van Appelghem, les photos étant la propriété de celui-ci.

**d) Développement durable**

**Alain Corthay** propose que la Commune favorise l'installation de vannes thermostatiques pour les bâtiments et immeubles communaux. **Léon Piller** appuie cette idée, d'autant que les vannes sont pour la plupart en mauvais état et ont besoin d'être changées. **Le Maire** enregistre cette proposition.

**e) Centre du village**

**Florio Togni** revient sur le début de soirée (aménagement centre du village). Il se demande pourquoi il faut soudain accélérer et réunir les commissions pour travailler ce mois ?

**Le Maire** répond que cela correspond tout à fait au planning déjà annoncé : en raison de la fin des travaux de Rouelbeau prévue en 2008, un rétro planning ramène une demande de dépôt d'autorisation et donc de travail de réflexion des commissions à maintenant.

**Florio Togni** s'interroge également sur un autre point : l'aspect architectural du projet d'aménagement est bien dans l'esprit intergénérationnel, c'est un projet très abouti en théorie, mais il faut bien réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour amener les gens à le vivre concrètement. Un animateur ou une stimulation de départ - voire pendant quelques années, sera nécessaire selon lui pour donner cette impulsion.

**Myrna Lachenal** appuie Florio Togni et répond que justement, en réponse à sa remarque de tout à l'heure, la spontanéité ne suffit parfois pas ; il faut effectivement prévoir un environnement, un encadrement et un soutien pour parvenir à ces fins. On peut d'ailleurs faire un petit parallèle avec ce qui a été discuté précédemment pour le repas des aînés.

**Marie-Rose Charvoz** propose une visite dans l'immeuble de type "appartement domino" de Philippe Schneider pour donner une vision concrète de ce qui se vit au niveau intergénérationnel et de ce qui peut se faire. Bien que cette visite puisse être instructive, **Corinne Ménétreay** précise que ledit immeuble est géré en coopérative, ce qui est différent car ce sont des personnes qui ont fait un choix spécifique.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 23h25.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :      jeudi 22 mars 2007 à 20h15.**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....

Olivier Ménétreay

.....

François Mégevand